

## REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS

*Le présent règlement ne concerne que les compétitions (qu'elles soient sponsorisées ou spécifiques au club) organisées par l'Association Sportive du Golf de Sologne et comptant ou non pour l'évolution de l'index des joueurs. Le fait de s'inscrire à une compétition organisée par l'AS du Golf de Sologne entraîne l'acceptation de ce règlement. Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales.*

### 1.- COMITE DES COMPETITIONS – COMMISSAIRES

Toutes les compétitions, organisées par l'association sportive du golf de Sologne, sont sous la responsabilité de la Commission Compétitions Calendrier qui est souverain dans l'élaboration et dans la gestion du calendrier, il est responsable du bon déroulement de toutes les épreuves. Les Règles appliquées sont celles établies par le R&A suivies des recommandations éventuelles de la F.F.G. et des règles locales du Club.

Pour chaque compétition concernée par ce règlement la commission nomme un responsable de la compétition.

Le jour de la compétition, le responsable de la compétition définit un comité de l'épreuve.

Ce comité est composé :

- Du responsable de la compétition
- De deux membres de l'association présents le jour de la compétition, choisis par priorité dans la liste suivante :
  - le président de l'association sportive du golf de Sologne ;
  - les membres du bureau de l'association sportive ;
  - toute personne agréée par l'association sportive ;
  - exceptionnellement le professeur de golf du club.

Pour chaque compétition individuelle et dotée, le Comité désignera un **Commissaire** responsable (à défaut, le **responsable de la compétition**) et habilité à prendre toute décision qui favorisera le bon déroulement de la compétition. En général, il sera chargé de vérifier l'état du terrain et l'emplacement des marques de départs avant que s'élanche la première partie. Il décidera des règles locales temporaires du jour (exemple : On place la balle). Il assurera la liaison avec le starter. Il surveillera la progression des parties et interviendra sur le jeu lent. Il sera habilité à délivrer des sanctions et à saisir le Comité pour tout litige. Il assistera à la remise des prix, au terme de la compétition et il animera la réunion de régulation qui pourra suivre en cas de réclamation.

Ce Comité est habilité à déclarer qu'une compétition ne compte pas pour l'index si les conditions de jeu se sont dégradées lors de l'épreuve.

Le comité est le seul à avoir un pouvoir de décision sur toute réclamation lors des compétitions organisées par l'Association Sportive du Golf de Sologne.

Si le Comité considère qu'un joueur ou qu'une joueuse s'est rendu(e) coupable d'une grave infraction à l'étiquette, il peut imposer la disqualification du joueur ou de la joueuse pour toute compétition organisée par l'association sportive du golf de Sologne.

Toutefois, tous les membres du bureau de l'association sportive, qu'ils aient été présents ou non le jour d'une compétition, sont réunis aussitôt que possible, à l'initiative du président de l'association sportive du golf de Sologne, pour statuer sur une pénalité de disqualification

susceptible d'être imposée à un joueur après la clôture d'une compétition suite à une réclamation recevable en match-play, ou conformément aux exceptions en stroke-play ou stableford (voir règle 20).

Par ailleurs le Comité peut désigner un arbitre pour une compétition sous réserve que ce soit une personne ayant les capacités reconnues par la Fédération Française de Golf ou à défaut un Organisateur d'Epreuve de Club (O.E.C.).

## **2.- TERRAIN ET REGLES EN VIGUEUR**

Le terrain est celui du **Golf de Sologne**. Les règles de golf applicables en janvier 2019 et approuvées par « the Royal and Ancient Golf Club of saint Andrews » complétées par les règles locales permanentes, reprises au paragraphe 15 de ce document, s'appliquent pour toutes ces compétitions.

Si des règles spécifiques s'appliquent à une compétition, celles-ci sont indiquées par le Comité par voie d'affichage au club house au plus tard la veille de la compétition.

## **3. – FORMULE DE JEU.**

A moins qu'il en soit précisé autrement sur la carte de score ou par voie d'affichage, la formule de jeu est la suivante :

- Stableford ;
- Simple ;
- Sur un tour conventionnel (18 trous) ;
- Classement Brut et Classement Net.

## **4. – SERIES ET CATEGORIES SPORTIVES.**

- Limites d'index pour chaque série hommes (toutes catégories d'âge) :
  - **1ère Série** : inférieur ou égal à 15,4 ;
  - **2ème Série** : de 15,5 à 29,9 ;
  - **3ème Série** : de 30 à 54.
- Limites d'index pour chaque série femmes (toutes catégories d'âge) :
  - **1ère Série** : inférieur ou égal à 19,9 ;
  - **2ème Série** : de 20 à 35,9 ;
  - **3ème Série** : de 36 à 54.

Ces séries sont susceptibles d'être modifiées en fonction des desiderata du sponsor ou du champ des joueurs ou joueuses.

Sauf autre volonté du sponsor en accord avec le Comité, les classements se font par série, par sexe et par catégorie d'âge.

L'index pris en compte est celui détenu par le joueur lors de la constitution des groupes et de la détermination des heures de départ par le Comité. Pour les joueurs affiliés à la Fédération Française de Golf (F.F.G.), cet index est celui apparaissant sur le site de cette Fédération. Les joueurs étrangers ne pouvant présenter un justificatif de leur index de jeu certifié de leur club datant de moins de 15 jours seront inscrits avec un index de 0.

## 5. – OUVERTURE DES COMPÉTITIONS.

Sauf autre disposition, **les compétitions sont ouvertes à tous les joueurs** (membres ou non de l'association sportive du golf de Sologne) **à jour de leur licence** de la Fédération Française de Golf **et ayant produit un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf pour l'année en cours, ou ayant répondu positivement au questionnaire de santé.

Les joueurs étrangers non affiliés à la F.F.G. sont également admis sous réserve d'acceptation de leur participation par le Comité et devront notamment pouvoir justifier leur index et fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.

## 6. – CALENDRIER ET INSCRIPTIONS.

Le Comité veillera à annoncer les compétitions, au minimum quinze jours à l'avance, à la fois sur la page **AS & Compétition** du site internet du golf de Sologne et sur le panneau d'information du club house, via une affiche qui présentera la compétition à venir avec ses caractéristiques.

Chaque compétiteur doit s'inscrire sur internet via le formulaire mis en ligne sur la page **AS & Compétition** du site internet du golf de Sologne ou exceptionnellement à l'accueil du golf.

Pour toutes les compétitions, les inscriptions seront closes **l'avant-veille de la compétition à 12 heures**, délai de rigueur.

Eventuellement, la commission se réserve le droit de limiter le nombre de compétiteurs, le champ étant déterminé par l'ordre d'inscription.

Le droit d'inscription est fixé, sauf autres dispositions, à 5 € par joueur pour les membres de l'AS et 10€ pour les non membres AS. Il est à régler à l'accueil lors de la perception de la carte de score le jour de la compétition.

## 7. – GROUPES ET HEURES DE DEPART.

Les groupes et les heures de départ sont fixés par le Comité. Cependant les compétiteurs peuvent indiquer à l'inscription leurs préférences horaires. Ces demandes seront prises en compte dans la mesure du possible par le Comité.

La feuille des départs est disponible la veille de la compétition sur les sites de la fédération ([www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) : espace licencié), sur la page **AS & Compétition** du site internet du golf de Sologne, onglet « compétition », ainsi que sur le tableau d'affichage du Club House.

Tout compétiteur prévenant le club-house de son absence de la compétition dans un délai jugé raisonnable par le Comité sera « forfait », ce statut étant sans influence sur l'évolution de son index. S'il n'a pas prévenu de son absence avant ce délai raisonnable, il sera disqualifié avec évolution de l'index le cas échéant.

Tout compétiteur se doit d'être présent **10 minutes avant son heure de départ au trou numéro 1** ou le cas échéant au trou de départ qui lui aura été attribué. Il évitera de gêner les joueurs de la partie précédente en se rapprochant de l'aire de départ. Afin d'éviter des erreurs de balles, chaque joueur devra inscrire une marque d'identification sur sa balle.

Un compétiteur doit respecter les heures de départ fixées par le Comité. Si le joueur arrive à son point de départ, prêt à jouer, moins de cinq minutes **après son heure de départ**, la pénalité pour ne pas avoir respecté son heure de départ sera :

- La perte du premier trou en match-play ;
- Deux coups de pénalité sur le premier trou en stroke-play ;
- La perte de deux points du score total des points du tour en Stableford.

Autrement la pénalité pour une infraction à cette Règle est la disqualification.

Exception : Si le Comité considère que des conditions exceptionnelles ont empêché le joueur de prendre son départ à l'heure, il n'y a pas de pénalité.

## 8. – MARQUES DE DEPART.

Sauf autre précision sur la carte de score ou par voie d'affichage, les marques de départ suivantes sont utilisées pour le calcul du handicap :

### Individuel adulte :

- **Marques blanches** : 1<sup>ère</sup> série Hommes ;
- **Marques jaunes** : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries Hommes ;
- **Marques bleues** : première série Dames ;
- **Marques rouges** : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries Dames.

### Équipe :

- **Hommes** : toutes séries repères jaunes.
- **Dames** : toutes séries repères rouges.
- **Mixtes** : hommes repères jaunes et dames repères rouges.

### Compétition Jeunes :

- **Marques blanches** : U16 Garçons ;
- **Marques jaunes** : U14 Garçons ;
- **Marques bleues** : U16 Filles & U12 Garçons ;
- **Marques rouges** : U14 Filles ;
- **Marques oranges** : U12 Filles.

## 9. – DEROULEMENT DE LA PARTIE - JEU LENT.

Pour la bonne tenue des compétitions et pour le plaisir de tous, il faut :

- Eteindre son téléphone ;
- Respecter les règles et le terrain (pitch, divot, bunker) ;
- Jouer une balle provisoire dès que l'on a perdu de vue l'emplacement final de la balle d'origine ;
- Ne pas chercher les balles égarées plus de 3 minutes ;
- Laisser passer la partie qui vous suit dès que celle-ci est retardée par la recherche d'une de vos balles ;
- Placer son équipement du côté du départ suivant avant d'aller putter ;
- Libérer rapidement les greens pour inscrire les scores au départ du trou suivant.

Les parties sont fermement invitées à respecter l'horaire inscrit sur la carte de score.

Le Commissaire aura pour tâche de réguler le flux des parties et d'intervenir directement auprès des joueurs et des parties qui accusent un retard préjudiciable à la progression des parties qui suivent. Après les observations verbales d'usage et, dans le cas d'un retard d'un trou ou de 15 minutes sur la partie qui précède, le Commissaire pourra appliquer les sanctions suivantes en Stroke-play comme en Stableford :

- Première infraction : pénalité de 1 coup qui s'ajoutera au score total ;
- Seconde infraction : pénalité de 2 coups qui s'ajoutera au score total ;
- Troisième infraction : disqualification.

La pénalité est applicable à un ou plusieurs joueurs de la partie.

En match-play, le Commissaire pourra obliger la partie à passer un ou plusieurs trous (square) pour recoller à la partie qui précède.

## **10. – RECORDING ET ENREGISTREMENT DES SCORES.**

Tout joueur est responsable de sa carte. Les scores devront être vérifiés et les cartes signées par les joueurs et leurs marqueurs. La carte doit être rendue au Comité aussitôt que possible après la fin du tour.

Le score total en Stroke-play, ou à défaut en Stableford, est également renseigné afin de faciliter le traitement informatique des résultats et d'éviter d'éventuelles erreurs.

La carte sera considérée comme rendue lorsqu'elle aura été déposée dans l'urne du club-house ou remise à un membre du Comité.

Si le compétiteur doit rapporter des faits au Comité, en cas d'absence d'un représentant accrédité il doit le préciser sur sa carte avant de la rendre. Son cas sera alors examiné par le Comité avant que la carte ne soit enregistrée sur ordinateur.

L'enregistrement des scores sur ordinateur est effectué uniquement par les personnes désignées par le bureau.

## **11. – DÉPARTAGE.**

Sauf cas particuliers et indiqué dans le règlement spécifique de l'épreuve, il n'y a pas de play-off. Le départage est effectué automatiquement par le programme informatique de la F.F.G. selon les principes suivants : les ex-aequo sont départagés sur les 9 derniers trous, les 6 derniers trous, les 3 derniers trous, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste les scores trou par trou en remontant (17ème, 15ème, 14ème, 12ème etc.) sont comparés.

En cas d'égalité parfaite sur les 18 trous, les compétiteurs sont classés, que ce soit en brut ou en net, de l'index le plus élevé à l'index le plus faible. Si, en outre, les index sont identiques un tirage au sort est effectué par le Comité.

## 12. – TERRAIN INJOUABLE.

Si le Comité ou son représentant autorisé considère que pour quelle que raison que ce soit, le terrain ou toute partie du terrain n'est pas dans un état jouable ou qu'il y a des circonstances qui rendent impossible le déroulement du jeu (ex : brouillard), il peut ordonner une interruption momentanée du jeu.

## 13. – PRIX.

Les prix seront conformes aux dispositions du statut d'amateur prévu par la F.F.G. Sauf autres dispositions voulues par le sponsor et/ou le Comité, des prix sont remis, par séries, aux gagnants en brut et en net (sans cumul, le brut primant le net) ainsi qu'aux deuxièmes et aux troisièmes en brut et/ou en net. Les joueurs « pro » ne sont normalement pas classés pour l'attribution de prix.

Un tirage au sort des cartes de score est généralement effectué pour récompenser quelques heureux compétiteurs n'ayant pas déjà reçu un prix pour la même compétition.

## 14. – REMISE DES PRIX.

La remise des prix a lieu à la suite de la compétition à une heure généralement précisée sur la feuille de score.

**Sauf s'il s'est excusé auprès d'un membre du Comité pour une raison personnelle, le compétiteur absent à la remise des prix ne pourra recevoir un prix**, celui-ci sera automatiquement attribué au compétiteur venant immédiatement derrière lui dans l'ordre du mérite, faisant ainsi monter d'une place tous les compétiteurs suivants dans l'attribution des prix ; cela n'entraîne pas la disqualification du compétiteur concerné.

Les prix non attribués sont ajoutés aux récompenses attribuées au tirage au sort le jour de la compétition.

## 15. – ENREGISTREMENT des EXTRA DAY SCORES

Ce système n'est pas autorisé pour les joueurs dont l'index est inférieur à 11,5.

Un joueur peut demander à ce que son index soit géré lors d'un parcours de golf, en dehors d'une compétition officielle.

Pour ce faire, plusieurs conditions sont requises :

- Les positions des marques de départ doivent être conformes aux données de l'étalonnage.
- Le joueur doit informer au préalable le secrétariat de son intention de voir son score pris en compte pour la gestion de son index, et sa carte doit être paramétrée avant son départ.
- Le joueur doit être accompagné d'autres joueurs ou d'un marqueur qui authentifieront son score.
- Le joueur doit impérativement rendre sa carte quel que soit le score, lequel doit être envoyé le jour même au serveur Fléole.
- Le droit de jeu de 5€ devra avoir été acquitté.

L'A.S. ne gèrera le système des Scores Hors Compétition (ou Extra Day Scores ou scores test ou cartes rouges) que si les conditions en sont respectées conformément au paragraphe 6.1.7, article 2 page 316 du Vademecum fédéral 2019.

Toute compétition de club dont le nombre de participant sera inférieur à 6, sera automatiquement enregistrée par Fléole en Extra Day Scores.

## 16. – REGLES APPLICABLES AUX SCRAMBLE

Le scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses règles sont variables suivant les clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le Comité des Règles de la FFGolf a entrepris de proposer une formule "unifiée" prenant en compte les remarques suivantes :

- Tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un endroit aussi proche et similaire que possible de celui où repose la balle choisie.
- Le fait de dropper peut amener la balle dans un lie très différent de celui de la balle choisie.
- Les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir choisir leur ordre de jeu.
- Le scramble est une formule très lente et doit être accélérée autant que faire se peut.
- Pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue.

### FORME DE JEU

#### Equipe de 2 joueurs

La forme de jeu est identique à celle du scramble en équipe de 3 joueurs ou plus, mais le joueur dont la balle a été choisie peut jouer le coup suivant.

Pénalités : elles ne concernent que la balle choisie. En outre, si celle-ci n'est pas marquée, l'équipe doit encourir 1 coup de pénalité.

#### Equipe de 3 joueurs et plus

Au départ de chaque trou, tous les joueurs jouent leur premier coup.

Le "Capitaine" choisit la balle qu'il considère comme étant la meilleure (pas obligatoirement la plus longue). Cet emplacement est marqué sur le côté. L'ordre de jeu est libre, mais le joueur dont la balle est choisie ne jouera pas ce coup-là. Le même joueur ne peut donc pas voir sa balle choisie deux fois de suite. Il pourra à nouveau jouer le coup suivant.

L'ordre de jeu est libre, mais le premier joueur doit placer sa balle à **l'endroit exact où la balle choisie reposait**.

Les autres joueurs placent leur balle à moins d'une carte de score de l'emplacement de référence, sans se rapprocher du trou, et dans un lie aussi similaire que possible (rester dans le rough ou sur le fairway si c'était le cas).

Lorsque tous les joueurs ont joué leur deuxième coup, le "capitaine" choisit à nouveau la meilleure balle et ainsi de suite jusqu'à ce que le trou soit terminé.

### HANDICAP DE JEU DE L'EQUIPE

Le handicap de jeu de l'équipe est calculé en prenant un pourcentage de chaque joueur selon les formules suivantes :

- 2 joueurs : 35 % du joueur n°1 et 15 % du joueur n°2.
- 3 joueurs : 30 % du joueur n°1, 15 % du n°2 et 5 % du n°3.
- 4 joueurs : 20 % du joueur n°1, 15 % du n°2 et 10 % du n°3 et 5 % du n°4.
- 5 joueurs : 15 % du joueur n°1, 10 % des n°2 à 4, et 5 % du n°5.
- 6 joueurs : 10 % des joueurs n°1 à 4, et 5 % des n°5 et 6.

Repères rouges en milieu de fairway = 80m de l'entrée de green,

Piquets marrons / blancs = 135m de l'entrée de green.